

*Initiatives ministérielles*

canadien manque de confort, c'est la faute du gouvernement, non pas celle de l'opposition.

• (1300)

Nous avons soulevé à la Chambre la question de la sécurité. Mon collègue de Leeds—Grenville a signalé au ministre le problème des bouées de navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent et le fait que, si on ne fait aucun effort pour régler le différend, des dispositifs évalués à des millions de dollars sont en danger dans la voie maritime. En fait, ils valent beaucoup plus que ce qu'il en coûterait pour régler la grève des équipages de navires.

Monsieur le Président, pourriez-vous m'assurer que je pourrai poursuivre mes remarques après la pause?

**Le président suppléant (M. Brightwell):** Peut-être la députée ne sait-elle pas que la séance sera prolongée de 16 minutes, à cause de la déclaration ministérielle. Elle peut continuer jusqu'à 13 h 16.

**Mme Catterall:** Je sais, mais, sauf erreur, je pourrai continuer après le lunch.

**Le président suppléant (M. Brightwell):** Oui, bien sûr.

**Mme Catterall:** Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, mon collègue de Leeds—Grenville a signalé au gouvernement que nous risquons de perdre des aides à la navigation d'une valeur de 6 millions de dollars, sans parler du danger à la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent, si le gouvernement ne prenait pas des mesures immédiates pour mettre fin au conflit. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Voilà pourquoi je me demande ce que le secrétaire parlementaire fait ici: il prétend que l'opposition ne semble pas s'apercevoir des problèmes que cause la grève. Au contraire, c'est nous qui avons dû dire au gouvernement que la grève cause des problèmes.

Dans ses remarques à la Chambre, un de mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard a expliqué au ministre les dangers que pose la glace dans les ports, ce qu'il en coûterait à l'industrie en cas de gel au large de l'île et le fait que la province doit absolument empêcher la formation de glace dans le chenal jusqu'à la terre ferme. Il semble que les députés d'en face aient oublié que, pendant l'hiver, les eaux gèlent et qu'il faut prévoir ce genre

de problèmes si l'on veut que les travailleurs sur qui nous comptons pour garder nos voies maritimes ouvertes à la navigation et veiller à la sécurité des marins en mer, soient à leur poste. S'ils y avaient pensé, ils auraient tenté d'agir en bons gestionnaires et de négocier une entente acceptable pour leurs travailleurs, une entente reconnaissant le travail de leurs employés à sa juste valeur.

Nous avons également parlé de sécurité au ministre des Transports quand nous nous sommes aperçus que l'hiver était à nos portes, que la grève persistait et que le gouvernement ne semblait pas avoir l'intention de satisfaire aux exigences de ces travailleurs qui désiraient un accord qu'ils pourraient accepter dans la dignité, un accord qui leur permettrait de subvenir adéquatement aux besoins de leur famille. Malgré le fait que le Saint-Laurent et divers ports commençaient à geler, que disait le ministre des Transports? Il déclarait: «La sécurité ne pose aucun problème.» Il a carrément rejeté notre suggestion, quand nous lui avons fait remarquer que le gouvernement devait faire des compromis à la table des négociations pour mettre rapidement fin à cette grève. Nous avons demandé au président du Conseil du Trésor ce qu'il pensait de la sécurité, et il nous a répondu: «La sécurité ne pose aucun problème. Nous disposons d'un plan d'urgence; nous avons la situation bien en main.»

Nous savons maintenant en quoi consistait son plan d'urgence. Il se résumait ainsi: «Ne faisons rien pour régler le problème des voies maritimes et des ports. Il suffit d'adopter un projet de loi pour forcer les grévistes à reprendre le travail. N'agissons pas comme des employeurs responsables se préoccupant du bien-être de leurs employés et du service offert à la population canadienne. Profitons de toutes les occasions pour faire de l'obstruction et nous retirer des négociations.» Combien de fois avons-nous entendu le président du Conseil du Trésor affirmer à la Chambre: «Nous sommes prêts à reprendre les négociations. Le syndicat n'a qu'à nous faire signe.»

Qui est chargé de veiller à ce que des conventions collectives soient signées et à ce que les travailleurs soient à leur poste et gagnent un salaire convenable? Ce n'est sûrement pas le syndicat. Ce n'est pas la responsabilité de l'opposition, mais celle du gouvernement. C'est la responsabilité du président du Conseil du Trésor, lors-